Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-105-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 105/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

CONTRAT D'ACHAT SURPLUS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE PAR DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DE LAVAL AGGLOMÉRATION – AUTORISATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 105 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

CONTRAT D'ACHAT SURPLUS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE PAR DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DE LAVAL AGGLOMÉRATION - AUTORISATION

Rapporteur : Nicolas Deulofeu

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L315-1 et suivants ainsi que D315-1 et suivants relatifs à l'autoconsommation,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant le cadre de l'orientation stratégique n°5 du PCAET de Laval Agglomération "devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et en développant notre production d'énergie et exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire",

Que Laval Agglomération a déployé plusieurs installations de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine et envisage de nouvelles installations photovoltaïques,

Que le producteur doit disposer d'un contrat d'achat de surplus avec un acteur de l'énergie,

Après avis favorable de la commission transitions environnementales et écologiques,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le président ou son représentant est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires, déposer toutes les autorisations et à signer tous les documents afférents à des projets d'autoconsommation individuelle et collective patrimoniale.

Article 2
Le principe de disposer d'un contrat d'achat de surplus avec un acteur de l'énergie est approuvé.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault